

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ajournée du 10 mai 2010, du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **jeudi 13 mai 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum :**

La Mairesse: Pauline Ouimet  
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,  
Jacques de Foy, Raymond Brazeau

Est absent le conseiller Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**162-05-2010**

**Réouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
appuyé par le conseiller Hugo Bondu  
et résolu de rouvrir la séance, le 13 mai 2010 à 19 h 00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour des sujets reportés**

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR – SÉANCE AJOURNÉE DU 10 MAI 2010  
13 MAI 2010 – 19 h**

1. Réouverture de la séance
2. 8.1 Poste d'inspecteur en bâtiment et environnement
3. Période de questions
4. Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**163-05-2010**

**Engagement de monsieur Dominique Richer au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement**

**Considérant** que la Municipalité de Lac-du-Cerf a fait paraître une offre d'emploi dans chaque service, dans le journal Le Courant, sur Emploi-Québec, sur Québec municipal, sur le site de l'UMQ, dans certaines universités et dans certains cégeps l'offre d'emploi pour pourvoir le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

**Considérant** que l'offre d'emploi d'inspecteur en bâtiment-environnement a été affichée durant les dix (10) jours ouvrables requis selon la convention collective dans chaque service;

**Considérant** les recommandations du comité de sélection ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf engage Monsieur Dominique Richer au poste d'inspecteur en bâtiment-environnement, à compter du 17 mai 2010, comme suit:

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

**EMPLOI: Saisonnier – Temps plein**

Sous réserve de dispositions contraires, la semaine de travail est de quarante (40) heures de travail réparties sur cinq (5) jours du lundi au samedi. Pour la période de la mi-septembre à la mi-avril, le nombre d'heures est variable pour un minimum de huit (8) heures par semaine.

**DESCRIPTION SOMMAIRE DES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS:**

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Les permis et les certificats        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Étudier les demandes, délivrer les permis de construction, les certificats d'autorisation ou toute attestation et procéder aux inspections requises par la loi;</li><li>• Étudier les demandes et délivrer les permis de lotissement;</li><li>• Délivrer les certificats d'occupation ou certificats d'occupation partielle, après l'inspection des lieux;</li><li>• Transmettre à la Régie du bâtiment l'information sur les permis délivrés.</li></ul> |
| Le plan d'urbanisme                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer un rôle-conseil et collaborer à l'élaboration et aux modifications du plan d'urbanisme, à la demande du conseil municipal.</li></ul>   |
| La protection du territoire agricole | <ul style="list-style-type: none"><li>• Avant de délivrer un permis de construction sur un lot situé en zone agricole au sens de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>, s'assurer que la demande est accompagnée d'une autorisation de la CPTAQ, d'un avis de conformité délivré par celle-ci ou d'une déclaration réputée conforme parce qu'elle a été reçue à la CPTAQ depuis plus de 3 mois ( <i>art. 32 de la LPTAA</i> ).</li></ul>                      |

La qualité de l'environnement

- Avant de délivrer un permis de construction sur un terrain non desservi par un système d'égout, s'assurer que la demande est conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées ( Q – 2, r. 8 )* ;
- Vérifier la conformité des projets aux normes établies dans la réglementation d'urbanisme portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

La vérification de la conformité des installations septiques

- Analyser les demandes et délivrer les permis requis en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ( Q – 2, r.8 )* ;
- Vérifier les installations septiques;
- Procéder à une enquête lors d'une plainte.

La vérification de la conformité des ouvrages de captage

- Analyser les demandes et accorder les autorisations requises en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines ( Q – 2, r. 1.3 )*.

Autres fonctions ...

- Rédiger des rapports et formuler de recommandations;
- Délivrer des constats d'infraction et des avis spéciaux;
- Préparer et assister aux réunions du comité consultatif d'urbanisme;
- Étudier les demandes de citoyens;
- Accueillir les citoyens et répondre aux demandes d'information téléphoniques;
- Effectuer les inspections et vérifications requises;
- Procéder au traitement et au suivi de plaintes;
- Suivre les dossiers et effectuer le classement;
- Exécuter toutes autres fonctions et tâches connexes.

#### **RÉMUNÉRATION:**

Selon la convention collective en vigueur.

Monsieur Dominique Richer aura une période de probation de six (6) mois à faire, avant d'obtenir le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement ( art. 3.01 b) de la convention collective en vigueur).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

c. c. Monsieur Antonio Grenier, représentant syndical Lac-du-Cerf

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

164-05-2010

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de lever la séance à 19 h 08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL**

\*\*\*\*\*

Pauline Ouimet  
mairesse

Jacinthe Valiquette,  
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Pauline Ouimet  
mairesse